

<u>Nombre de conseillers</u>	L'an deux mille vingt- quatre, le premier octobre, les membres du
En exercice : 15	Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Salle du
Présents : 12	Conseil Municipal à la MAIRIE DE DELME, après convocation légale sous
Votants : 15	la Présidence de Monsieur Loïc KLOPP, Maire.
<u>Date de la convocation</u>	<u>Etaient présents</u> : M. Loïc KLOPP, M. Philippe EULRY, Mme Monique
25.09.2024	GUDIN, M. Emmanuel COLSON, Mme Elisabeth CHABEAUX, Mme Francine
	FRANCOIS, M. Claude CORSAINT, M. Didier THESE, Mme France BERETTA, M.
	Xavier GROSCLAUDE, M. Michel FORFERT, M. Stéphane BOURGUIGNON
	<u>Etait absent</u> : -
	<u>Etaient excusées</u> : -
	Mme Christelle LEDIG a donné procuration à M. M. FORFERT
	Mme Christelle PILLEUX a donné procuration à M. C. CORSAINT
	Mme Claire MATHE a donné procuration à Mme France BERETTA

Un scrutin a eu lieu, Madame Francine FRANCOIS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1. Communauté de Communes du Saulnois – Avenant à la Convention d'Assistance et conseil technique aux communes – Instruction des autorisations d'enseignes et publicité extérieure

Par courrier du 1^{er} février 2024, Monsieur le Préfet de la Moselle informait les collectivités que suite à la promulgation de la loi de finances pour 2024 dans la continuité de la loi N°2021-1104 – Loi Climat et Résilience, le pouvoir de police en matière de publicité extérieure revenait, depuis le 1^{er} janvier 2024, à tous les maires des communes du Saulnois, quelle que soit leur population.

Ainsi, l'instruction des demandes d'autorisations des enseignes et pré-enseignes et la police en la matière, relèvent de la compétence communale depuis cette année.

Conformément à la délibération N°CCSDCC24033 du 29 mai 2024, dans une volonté d'accompagnement des communes et de mutualisation des services, la Communauté de Communes du Saulnois propose d'assurer cette mission d'instruction à travers le conventionnement « Assistance Technique aux communes » existant depuis 2015.

Le tarif de facturation a été fixé à 87.50 € par dossier instruit.

Un avenant à la convention d'assistance et conseil technique aux communes signée avec la CC du Saulnois permettra l'instruction des autorisations relatives à l'affichage extérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la signature de cet avenant.

2. Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Moselle – Adhésion à la mission facultative de vérification des dossiers CNRACL

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Centre de Gestion de la Moselle relatif à la contribution financière des collectivités au titre de la mission de vérification des dossiers CNRACL / Conventionnement, en date du 17 juin 2024.

La contribution financière est détaillée ci-dessous :

Accompagnement Personnalisé	200 €	PACK :
Retraite (APR) (Etude préalable à la liquidation au plus tôt un an avant le départ effectif escompté/ estimation / fiabilisation du compte retraite / entretien individuel)		APR ou demande d'avis préalable + Liquidation de pension (tout motif) <input type="checkbox"/> 500 €
Vérification des dossiers de retraite normale	320 €	
(à l'âge légal ou retraite progressive)		
Vérification des dossiers de retraite en départ anticipé	360 €	
(carrière longue, catégorie active, conjoint invalide, enfant invalide fonctionnaire handicapé, parent 3 enfants)		
Vérification des dossiers de retraite au titre de l'invalidité / réversion	480 €	
Vérification des autres dossiers (Rétablissement de droits / régularisation de services)	200 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la mission facultative de vérification des dossiers CNRACL et signer la convention d'adhésion correspondante.

3. Convention de mise à disposition de Monsieur Marc TARIS au SIA2DP

Monsieur le Maire informe que, suite au départ à la retraite de Monsieur Thierry LOPEZ – Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe au 1^{er} avril 2024 –, Monsieur Marc TARIS – Adjoint Technique Territorial – est mis à disposition du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de DELME DONJEUX et PUZIEUX (SIA2DP) par la Commune, sur la base de 10 heures/semaine, par une convention de mise à disposition. Celle-ci a pris effet le 1^{er} avril 2024 et se terminera le 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette convention de mise à disposition sur la base de 10 heures/semaine jusqu'au 31 décembre 2024 et autorise Monsieur le Maire à signer ledit document.

4. STOLPERSTEINE – Convention pour la pose des pavés mémoriels sur le domaine public

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°8 prise par le Conseil Municipal le 05 décembre 2023, autorisant l'Association Stolpersteine Lorraine à travailler sur le dossier de DELME.

Ces recherches ont conduit à retrouver 5 personnes victimes du nazisme durant la 2^{ème} Guerre Mondiale, domiciliées à Delme avant leur disparition.

Le coût s'élève à 132.00 € par pavé, somme intégralement reversée à la Fondation Gunter Demnig (<https://stiftung-spuren-gunterdemnig.eu>).

Une convention doit être signée entre la Commune de DELME et l'Association Stolpersteine Lorraine pour permettre la pose des 5 pavés mémoriels sur le domaine public de Delme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité la pose de ces pavés mémoriels sur le domaine public et la signature de la convention correspondante.

5. SEBVF – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public – 2023

Monsieur le Maire présente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau potable du SEBVF – Année 2023 ainsi que le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine en 2023 élaboré par l'ARS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine, à l'unanimité, la présentation faite.

6. Région Grand Est – Motion pour revoir la politique de transport scolaire à la pause méridienne

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Michaël WEBER – Sénateur de la Moselle proposant une motion pour revoir la politique de transport scolaire de la Région Grand Est à la pause méridienne, en date du 1^{er} juillet 2024.

Monsieur le Maire donne lecture du texte de la motion proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la motion présentée.

7. Lotissement les Terrasses d'Hélios I – Fixation du tarif du lot N°8

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°9 prise par le Conseil Municipal lors de la séance du 06 décembre 2022, relative à la proposition financière de 90 000.00 € faite pour le lot N°8 – Lotissement les Terrasses d'Hélios I.

Les candidats à cette acquisition ont abandonné leur projet de construction sur Delme.

Aussi, Monsieur le Maire propose de fixer, à compter de cette délibération, le tarif de vente du lot N°8 à 100 000.00 € (cent mille euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, le prix de vente du lot N°8 à 100 000.00 € (cent mille euros).

8. Salle Saint Exupéry – Demande de remboursement - Foyer Rural de DELME

Suite à l'annulation du Feu de Saint-Jean, le Foyer Rural de DELME sollicite le remboursement du montant de la location de la Salle Saint-Exupéry (150.00 € - Cent cinquante euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le remboursement de la somme de 150.00 € (cent cinquante euros) – montant de la location.

9. Budget Général — Virements de crédits

Des virements de crédits doivent être effectués sur le Budget Principal de la Commune.

INVESTISSEMENT – VIREMENT DE CREDITS

Traverse de DELME – Relevé topographique – Opération N°354

Article 2112 – Terrain de voirie + 7 020.00 €

Article 2113 – Opération 229 – Réserve foncière - 7 020.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les virements de crédits présentés.

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	5.7	Intercommunalité	Communauté de Communes du Saulnois – Avenant à la Convention d'Assistance et conseil technique aux communes – Instruction des autorisations d'enseignes et publicité extérieure	2024/015
2	4.1	Fonction publique – Personnel titulaire	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Moselle – Adhésion à la mission facultative de vérification des dossiers CNRACL	2024/015 2024/016
3	5.7	Intercommunalité	Convention de mise à disposition de Monsieur Marc TARIS au SIA2DP	2024/016
4	8.9	Culture	STOLPERSTEINE – Convention pour la pose des	2024/016

			pavés mémoriels sur le domaine public	
5	5.7	Intercommunalité	SEBVF – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public – 2023	2024/016
6	9.4	Vœux et motions	Région Grand Est – Motion pour revoir la politique de transport scolaire à la pause méridienne	2024/016
7	7.10	Finances locales - Divers	Lotissement les Terrasses d’Hélios I – Fixation du tarif du lot N°8	2024/016
8	7.10	Finances locales – Divers	Salle Saint Exupéry – Demande de remboursement - Foyer Rural de DELME	2024/016
9	7.1	Finances locales – Décisions budgétaires	Budget Général – Virements de crédits	2024/017

NOM / PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
KLOPP LOIC	MAIRE	
EULRY PHILIPPE	1 ^{er} ADJOINT	
GUDIN MONIQUE	2 ^{ème} ADJOINT	
COLSON EMMANUEL	3 ^{ème} ADJOINT	
CHABEAUX ELISABETH	4 ^{ème} ADJOINT	
PILLEUX CHRISTELLE	CONSEILLER MUNICIPAL	A donné procuration à M. C. CORSAINT
FRANCOIS FRANCINE	CONSEILLER MUNICIPAL	
CORSAINT CLAUDE	CONSEILLER MUNICIPAL	
THESE DIDIER	CONSEILLER MUNICIPAL	
BERETTA FRANCE	CONSEILLER MUNICIPAL	
GROSCLAUDE XAVIER	CONSEILLER MUNICIPAL	
MATHE CLAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL	A donné procuration à Mme F. BERETTA
FORFERT MICHEL	CONSEILLER MUNICIPAL	
LEDIG CHRISTELLE	CONSEILLER MUNICIPAL	A donné procuration à M. M. FORFERT
BOURGUIGNON STEPHANE	CONSEILLER MUNICIPAL	

